

# Récupérez vos pertes : Procédure et lettre type pour votre assureur

---

## Les étapes immédiates à suivre

- Prenez des photos détaillées de l'intérieur du congélateur et des denrées avariées avant de les jeter.
- Notez précisément la date et l'heure de début et de fin de la coupure de courant.
- Conservez les emballages ou preuves d'achat des produits les plus coûteux si possible.
- Contactez votre gestionnaire de réseau (ex: Enedis) pour obtenir une attestation officielle de l'incident sur votre secteur.
- Vérifiez les conditions générales de votre contrat d'assurance habitation pour confirmer la présence de la garantie 'perte de denrées alimentaires'.

## Informations indispensables pour votre dossier

- Votre numéro de contrat d'assurance.
- La liste détaillée des aliments perdus avec une estimation de leur valeur marchande.
- L'attestation de panne fournie par le gestionnaire de réseau.
- Le rapport de constatation si vous avez fait appel à un professionnel pour vérifier l'état de l'appareil.

## Modèle de lettre de déclaration de sinistre

- Objet : Déclaration de sinistre - Perte de denrées alimentaires suite à une panne de courant.
- Madame, Monsieur, je vous informe par la présente d'un sinistre survenu le [Date] à [Heure] à mon domicile situé au [Votre Adresse].
- Une coupure de courant prolongée a entraîné le dégivrage de mon congélateur et la perte totale de son contenu, estimée à [Montant] euros.
- Vous trouverez ci-joint la liste détaillée des denrées, les photos justificatives ainsi que l'attestation de panne fournie par le gestionnaire de réseau.
- Je vous remercie de bien vouloir ouvrir un dossier de sinistre et de m'indiquer la marche à suivre pour obtenir l'indemnisation prévue par mon contrat.

## Conseils pour maximiser vos chances d'indemnisation

- Envoyez votre déclaration par lettre recommandée avec accusé de réception pour garantir une preuve juridique.

- Ne jetez pas les denrées immédiatement si l'assureur demande un passage d'expert, sauf si cela pose un risque sanitaire majeur.
- Soyez honnête dans votre inventaire : les assureurs peuvent demander des justificatifs pour les montants élevés.
- Relancez votre assureur par téléphone 15 jours après l'envoi si vous n'avez pas reçu d'accusé de réception de votre dossier.